



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N° 102-2022/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement / SCAI	1
Congrès	1
DAJI	1
DPASS	1
JONC	1
Archive NC	1
Intéressée	1

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances ;

Vu le rapport n° **173480-2022/1-ACTS/DAJI** du 14 novembre 2022,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 5 DECEMBRE 2022, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : L'article 7 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la **Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)**, est abrogé.

ARTICLE 2 : A l'article 47 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au **Comité de l'organisation sanitaire et sociale (COSS)**, les mots : « *Madame Ithupane TIEOUE, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Madame Inès KOUATHE, suppléante* ».

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.